



# **BOLLETTINO**

SALA STAMPA DELLA SANTA SEDE

N. 0561

Giovedì 11.10.2001

## **INTERVENTO DELLA SANTA SEDE ALLA 24<sup>a</sup> CONFERENZA DEI MINISTRI EUROPEI DELLA GIUSTIZIA**

INTERVENTO DELLA SANTA SEDE ALLA 24<sup>a</sup> CONFERENZA DEI MINISTRI EUROPEI DELLA GIUSTIZIA

Si è svolta a Mosca, nei giorni 4 e 5 ottobre, la 24<sup>a</sup> Conferenza dei Ministri europei della Giustizia.

La Santa Sede vi ha partecipato con una delegazione di osservazione guidata da S.E. Mons. Giorgio Zur, Rappresentante Pontificio presso la Federazione Russa, il quale ha pronunciato l'intervento che riportiamo qui di seguito:

### **• INTERVENTO DI S.E. MONS. GIORGIO ZUR**

Monsieur le Président,

Cette Conférence arrive à un moment crucial dans la vie de la communauté internationale, après l'événement tragique qui s'est passé le 11 septembre dernier, défini par le Pape dans l'audience générale du 12 septembre comme « un jour sombre dans l'histoire de l'humanité ».

La décision d'insérer le thème du terrorisme dans notre ordre du jour a été opportune et pertinente, car l'acte criminel qui a frappé si douloureusement les Etats-Unis d'Amérique - et je tiens à renouveler à la Délégation américaine ici présente la profonde solidarité du Saint-Siège - ne pouvait pas être négligé dans une réunion des Ministres européens de la Justice.

Pendant sa très récente visite au Kazakhstan, le Saint-Père Jean-Paul II a affirmé : « La haine, le fanatisme et le terrorisme profanent le nom de Dieu et défigurent l'image authentique de l'homme » (Astana, 24 septembre 2001).

L'engagement dans la lutte contre le terrorisme exige qu'on agisse avec détermination à des niveaux différents. Parmi ceux-ci, l'action sur le plan juridique, aussi bien de nature législative que judiciaire, revêt toute son importance : une coopération étroite entre les Etats membres du Conseil de l'Europe est souhaitable et nécessaire.

Cependant, il faut souligner qu'une telle activité n'est pas suffisante à extirper les racines du comportement violent, qui peut avoir son origine, selon les cas, dans des situations très complexes, souvent marquées par des injustices réelles ou perçues.

Sans une volonté politique courageuse de résoudre les problèmes difficiles qui se posent dans ces situations, la perverse spirale du terrorisme ne cessera pas de tenter et de happer personnes et groupes qui voient dans le recours à cette pratique inique et inacceptable une forme efficace, voire légitime, de combat.

Les Ministres de la Justice se doivent de rappeler que la paix est le fruit de la justice ; d'une justice qui, même quand elle frappe pour sanctionner des actes criminels, ne doit pas oublier, comme vient de le redire le Pape Jean-Paul II, « qu'elle doit être toujours nourrie par la clémence et l'amour » (30 septembre 2001).

[01620-03.01] [Texte original: Français]

---